

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

# Communauté de communes PEVÈLE-CAREMBAUT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION

CC\_2021\_159

#### OBJET :

#### COMMISSION 5

#### DECHETS

*Convention avec  
OCAD3E pour les lampes  
usagées*

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

#### Présents :

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Joëlle DUPRIEZ, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Arnaud HOTTIN, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

#### Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS  
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE  
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART  
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS  
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS  
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSE

#### Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE  
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS  
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021**

*Délibération CC\_2021\_159*

## **COMMISSION 5**

### **DECHETS**

#### ***Convention avec OCAD3E pour les lampes usagées***

**Le Conseil Communautaire,**

Considérant que depuis 2006 les pouvoirs publics ont instaurés la mise en place d'une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour la gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), parmi lesquels les lampes usagées.

Considérant que par arrêté ministériel du 24 décembre 2014, l'éco-organisme OCAD3E a été agréé pour une période de 6 ans en tant que coordonnateur de la filière DEEE.

Vu la convention signée entre la CCPC et OCAD3E pour les lampes usagées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Considérant que cette convention étant arrivée à son terme, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec l'éco-organisme agréé afin de garantir une continuité de service.

Considérant que par arrêté ministériel du 23 décembre 2020 les pouvoirs publics ont agréé une nouvelle fois l'éco-organisme OCAD3E pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Considérant que OCAD3E a donc proposé une nouvelle convention pour la période 2021-2026, durée contractuelle plus longue que l'agrément, imposée par le cahier des charges de la filière. La convention prévoit toutefois que celle-ci prendra fin de façon anticipée à l'échéance de l'agrément accordé par les pouvoirs publics soit à ce jour le 31 décembre 2021 sauf ré-agrément par les pouvoir public au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Vu le projet de nouvelle convention avec OCAD3E pour les lampes usagées.

Vu l'avis favorable de la Commission 5 le 3 juin 2021.

Oui l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

#### **DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)**

- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention et ses annexes avec OCAD3E, fixant les modalités de gestion des lampes usagées, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Cette convention est à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une période 1 an minimum à 6 ans en cas de ré-agrément au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de l'éco-organisme par les pouvoir public.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Luc FOUTRY

